



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU
tél : 05 46 27 44 41
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

Commission de suivi de site
**Rhodia Opérations –
La Rochelle**

Compte rendu de la réunion
du mercredi 22 mai 2024 à 10 heures
La Rochelle — DDTM

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. CAYRON Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY Adjointe au chef de l'UD DREAL 17/79
M. DRAPEAU Bureau de la planification et de la Défense Civile - Préfecture
Mme BRUN Chargée d'études risques naturels, DDTM

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

Aucun élu présent

Collège « Riverains ou associations » :

M. LE CREFF Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignolette
M. RENOU Comité de quartier Port Neuf
Mme BILLARD Comité de quartier Port Neuf
M. PICAUD Association Nature Environnement
M. BOZIER Association Respire
M. BARTHEL Directeur du site Specialty Opérations

Collège « Exploitants » :

M. S. S Directeur du site Rhodia Opérations
M. C.M Responsable Stratégie et Maintenance

Collège « salariés » :

M. G.B Agent de maîtrise
M. L.V Opérateur

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine COUSSEAU SDIS 17
M. GRUNENWALD Commande du Port adjoint

Étaient également présentes :

Mme GLEMAIN
Mme GUIBERTEAU

Mairie de La Rochelle
Responsable du pôle ICPE - Bureau de l'environnement - Préfecture

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la Commission de suivi de site du 10 mai 2023
- Modification de la composition du bureau suite au renouvellement des membres de la commission
- Présentation du bilan 2023 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2023 par la société Rhodia Opérations en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

10 H 00 – Début de la réunion

M. le Président ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la Commission de suivi de site du 10 mai 2023

M. le Président demande aux membres de la commission s'ils ont des modifications ou des remarques à apporter au compte rendu de la précédente séance.

En l'absence d'avis contraire, celui-ci est adopté.

Modification de la composition du bureau suite au renouvellement des membres de la commission

Mme GUIBERTEAU indique qu'à la suite du renouvellement des membres de la Commission, son bureau doit aussi être renouvelé. Celui-ci doit être composé d'un représentant par collège.

Après concertation entre les représentants de chaque collège, sont désignés :

- La DREAL pour le collège « État » ;
- M. DUBOIS pour le collège « élus des collectivités territoriales » ;
- M. RENOU pour le collège « Riverains ou associations » ;
- M. le Directeur du site de la société RHODIA Opérations pour le collège « Exploitant » ;
- M. G.B pour le collège « Salariés » .

Présentation du bilan 2023 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY rappelle que l'établissement est classé Seveso seuil haut et qu'au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, plusieurs dossiers ont été instruits. Le premier est relatif à une demande d'utilisation d'une chaudière de location durant la période de requalification d'une chaudière STEIN et le deuxième concerne l'ajout d'un cinquième réacteur dans l'atelier CCHP (Carbonate de Cérium Haute Pureté). Ces deux demandes, ne nécessitant pas de modifications substantielles, ont été acceptées.

En outre, la DREAL a instruit le dossier relatif à la scission du site en deux sociétés classées ICPE sur la plateforme, à savoir Specialty Opérations France et Rhodia Opérations.

Par ailleurs, une visite d'inspection a été réalisée le 27 septembre 2023 donnant lieu à des constats favorables et à des constats nécessitant des actions.

M. LE CREFF souligne que le public n'a pas été informé de la consultation par voie électronique relative à la scission et qu'il n'a donc pas émis d'observations.

M. le Président indique que ce mode de consultation est tout à fait possible dans le cadre d'une scission.

Mme GUIBERTEAU précise qu'une information sur cette consultation a été adressée aux membres des comités de quartier de la CSS.

M. LE CREFF souhaite, par ailleurs, savoir si l'état des stocks peut être porté à la connaissance du public.

Mme COUTY répond que l'état des stocks est communiqué par l'exploitant en cas de sinistre afin de faciliter l'intervention des services de secours et qu'il est diffusé par Monsieur le Préfet à la population en gestion de crise. Les produits présents sur le site sont, eux, annexés à l'arrêté préfectoral (non communicables au public), mais un modèle d'état des stocks pourra être présenté lors de la prochaine réunion CSS.

Le Directeur du site Rhodia Opérations précise que l'information relative aux stocks demeure stratégique et confidentielle.

Mme GLEMAIN sollicite des précisions sur la notion de plateforme.

Mme COUTY répond qu'il ne s'agit pas d'une plateforme au sens réglementaire, mais que ce terme est tout de même utilisé puisque les deux sociétés sont installées au sein de la même zone géographique.

Le Directeur du site Rhodia Opérations précise que différents moyens sont, en outre, mis en commun, notamment ceux visant à lutter contre les incendies.

Mme GLEMAIN se demande si la scission induit des modifications du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et du plan particulier d'intervention (PPI).

Mme COUTY répond que les risques demeurent identiques et que le PPI devra, lui, intégrer la société Specialty Opérations France.

Présentation du bilan de l'année 2023 par la société Rhodia Opération en application de l'article D. 125-34 du Code de l'environnement

Le Directeur du site Rhodia Opérations indique que le site de La Rochelle compte 300 salariés et que les Terres Rares produites sont utilisées principalement dans l'industrie automobile, électronique et médicale. Depuis dix ans, l'entreprise intègre les critères environnementaux dans ses innovations sur le procédé et les outils afin de réduire ses consommations en matières premières et en énergie. Elle favorise, en outre, l'emploi local en privilégiant les reconversions professionnelles.

M. LE CREFF regrette la présence des nombreux anglicismes dans le document de présentation.

Le Directeur du site Rhodia Opérations en prend note.

M. RENOU souhaite savoir si l'entreprise produit, au-delà des poudres, des pots d'échappement et si les nouvelles poudres modifient la classification du site.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond que l'entreprise produit uniquement des oxydes de Terres Rares, ce qui ne modifie pas la classification du site.

M. PICAUD s'enquiert de l'origine des matières premières.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond qu'elles sont majoritairement importées de Chine, mais que l'Europe souhaite gagner en souveraineté en développant une filière de recyclage.

M. PICAUD se demande si l'entreprise travaille avec des mines appliquant des conditions d'extraction correctes.

Le Directeur du site Rhodia Opérations explique que tous ses fournisseurs sont certifiés et qu'ils respectent des critères environnementaux et sociétaux aussi stricts qu'en France.

M. BOZIER souhaite savoir si l'entreprise travaille avec des mines en Afrique.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond que des projets sont en cours, mais qu'à date, ils ne sont pas finalisés.

M. PICAUD s'enquiert du taux de produits finis et issus de recyclage.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond que le marché du recyclage ne dépasse pas 20 % de la demande globale.

M. RENOU se demande si un aimant peut être recyclé et si le groupe procède lui-même à des extractions.

Le Directeur du site Rhodia Opérations explique que ce recyclage ne relève pas des activités du site et que le groupe ne réalise pas d'extractions.

Le Responsable Stratégie et Maintenance indique ensuite que les investissements s'élèvent à 8,208 millions d'euros en 2023, dont 420 000 euros dédiés à l'environnement et 1,350 million d'euros pour l'hygiène, la sécurité et la sûreté, puis présente les différentes actions réalisées dans le cadre de la prévention.

Mme GLEMAIN sollicite des précisions sur la canalisation de gaz.

Le Responsable Stratégie et Maintenance répond qu'elle appartient à la société depuis l'avenue Wilson.

Le Directeur du site Rhodia Opérations précise que tous les chariots éléveurs sont décarbonés et équipés d'une batterie lithium-ion et que pour éviter tout risque d'incendie, ils sont rechargés à l'extérieur des bâtiments.

Par ailleurs, la culture sécurité constitue un des fondements de l'activité du site et elle est régulièrement renforcée à travers des exercices d'entraînement aux situations d'urgence et des formations. Elle permet de limiter les accidents graves, même si deux accidents ont été déclarés en 2023, l'un ayant induit une entorse à la cheville et l'autre une fracture du doigt.

M. BOZIER souhaite connaître la définition de presqu'accident.

Le Directeur du site Rhodia Opérations explique que si, par exemple, un salarié manque de glisser dans une flaque d'eau, la situation est analysée et catégorisée en presqu'accident. Il présente ensuite le programme 2024 de réduction des risques, puis les différentes modifications du site.

M. RENOU souhaite savoir si le stock de thorium évolue.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond par la négative.

M. le Président remarque que les développements sur le marché des aimants permanents n'ont pas fait l'objet d'un dossier de presse.

Le Directeur du site Rhodia Opérations indique que l'entreprise n'a pas souhaité, pour le moment, communiquer sur ce sujet.

M. LE CREFF souhaite savoir si l'entreprise met tout en œuvre pour diminuer sa consommation d'eau.

Le Directeur du site Rhodia Opérations indique que la consommation d'eau est passée de 400 000 m³ à 250 000 m³ et que l'entreprise a investi sur son réseau incendie pour limiter les fuites. L'entreprise envisage de recycler une partie des effluents pour diminuer encore sa consommation.

M. PICAUD demande quelle est la nappe captée par le forage et s'interroge sur sa qualité. Il aimerait avoir des informations sur les résultats des analyses réalisées.

Le Responsable Stratégie et Maintenance s'est engagé à donner des précisions sur ce point.

M. le Président souligne qu'il ne s'agit pas d'une eau destinée à produire de l'eau potable.

Le Responsable Stratégie et Maintenance précise que l'eau captée est ensuite déminéralisée. Une partie est utilisée sous forme de vapeur (15 % environ) et l'autre partie pour la production. L'eau est ensuite rejetée en mer après traitement.

M. PICAUD s'enquiert des quantités d'azote rejetées. En fonction des progrès réalisés, il demande si les valeurs limites des flux rejetés autorisées pourraient être réduites.

Mme COUTY précise que les quantités rejetées sont conformes à l'arrêté préfectoral. Cependant, un dossier de réexamen pour la directive IED est en cours pouvant conduire à revoir les émissions du site industriel.

M. PICAUD souhaite savoir si d'autres entreprises de La Rochelle rejettent des effluents dans le milieu marin.

Mme COUTY répond par la négative et précise que les rejets de l'entreprise Rhodia Opérations font l'objet d'un suivi du milieu marin sur la zone des rejets (sédiments, huîtres, moules).

M. PICAUD aimerait prendre connaissance de ces suivis sur la biodiversité, éventuellement à l'occasion de la prochaine CSS.

M. BOZIER souhaite savoir si des exercices réguliers sont organisés en collaboration avec le SDIS.

Le Directeur du site Rhodia Opérations explique que le SDIS forme les équipiers de première intervention et intervient lors des exercices de sécurité.

M. RENOU demande si, depuis la scission, Rhodia Opérations reste en relation avec Syensqo.

Le Directeur du site Speciality Opérations répond que même si les deux sociétés sont désormais distinctes, les relations se poursuivent dans le cadre de l'évolution des activités.

Le Directeur du site Rhodia Opérations précise que le seul changement significatif depuis la scission est l'augmentation du niveau d'exigence en matière de sûreté.

M. PICAUD se demande si l'entreprise rejette des matières radioactives.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond par la négative. Néanmoins, des analyses sont réalisées dans le milieu marin pour s'en assurer.

M. PICAUD souhaite prendre connaissance de ces analyses.

Le Directeur du site Rhodia Opérations répond que ce suivi est assuré par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'IRSN, dont les analyses sont publiques et consultables sur le site du réseau national de mesures (RNM).

Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

11 H 45 – Clôture de la réunion

La Rochelle, le 19 SEP. 2024

Le Président

Emmanuel CAYRON

